



ACADÉMIE RÉGIONALE DE POLICE DE BRUXELLES (ARPB)

APPEL A CANDIDATURES

2 INP(P) SPÉCIALISTES MONITEURS(-TRICES) EN MAÎTRISE DE LA VIOLENCE AVEC ARME A FEU/ CHARGÉ(E)S DE COURS (H/F/X) + constitution d'une réserve de recrutement en la matière

L'ASBL Académie Régionale de Police de Bruxelles (ARPB) recrute deux Inspecteurs ou Inspecteurs Principaux de police spécialistes en maîtrise de la violence avec arme à feu à temps plein sur base d'un détachement structurel et crée une réserve de recrutement en la matière.

Afin de contribuer à déployer et à mettre en œuvre la vision du Directeur de l'Académie Régionale de Police de Bruxelles, ainsi qu'à renforcer les compétences opérationnelles des apprenants et des collaborateurs de l'ARPB, notamment en matière de maîtrise de la violence et d'usage proportionné de la force avec arme à feu, l'emploi d'INP(P) Spécialiste en Maîtrise de la Violence avec arme à feu est déclaré vacant.

1. Conditions de participation :

- Être membre du cadre opérationnel de la Police intégrée structurée à deux niveaux et se trouver en activité de service ;
- Être revêtu du grade d'Inspecteur ou d'Inspecteur Principal de police ;
- Être titulaire du brevet « Spécialiste en Maîtrise de la violence – aptitudes physiques de contrainte avec arme à feu »
 - Le brevet « Spécialiste en Maîtrise de la violence sans arme à feu » constitue un atout;
- Disposer de connaissances approfondies et d'une expérience pratique des matières à enseigner ;
- Être titulaire des brevets de formateur (EDA n°2857) et « Didactique de base à l'usage des chargé(e)s de cours » (EDA 1440) constitue un atout.
- Ne pas avoir obtenu de mention finale « insuffisante » lors des deux dernières évaluations de fonctionnement professionnel ;
- Disposer d'un dossier disciplinaire vierge ;
- Être disposé à suivre toute formation utile à la fonction ;
- Disposer d'une expérience dans le domaine de la formation et/ou d'un bagage pédagogique est recommandé ;

- Être titulaire d'une attestation de bilinguisme délivrée par TRAVAILLERPOUR.BE ou être disposé à l'obtenir endéans la 1^{ère} année d'engagement ;
- Une expérience de terrain significative au sein d'une zone de police bruxelloise est considérée favorablement.

2. Description de la fonction :

2.1 Contenu de la fonction :

Le Spécialiste en Maîtrise de la Violence avec arme à feu contribue à la formation, à l'entraînement et à l'évaluation des membres de la police afin d'assurer une intervention professionnelle, proportionnée et sécurisée dans les situations impliquant le recours à la force.

Sous l'autorité du Coordinateur de la Cellule « Maîtrise de la Violence », il assume notamment les tâches suivantes :

Formation et encadrement

- Dispenser des formations théoriques et pratiques en maîtrise de la violence avec arme à feu ;
- Assurer des entraînements techniques et tactiques (tir, manipulation sécurisée, gestion du stress, prise de décision) ;
- Adapter les contenus pédagogiques en fonction des évolutions opérationnelles et réglementaires ;
- Former les aspirants et les membres du personnel en formation continuée et fonctionnelle.

Organisation et coordination

- Collaborer avec le Coordinateur et les collègues de la Cellule pour la planification et la bonne organisation des formations ;
- Participer activement à la préparation logistique et pédagogique des sessions de formation ;
- Veiller à la conformité des formations avec les dossiers d'agrément et les programmes officiels.
- Assurer le contrôle de qualité des contenus dispensés par les moniteurs externes.
- Contribuer à une harmonisation des contenus didactiques avec les zones de police.

Évaluation

- Dans une approche humaine et visant le développement des connaissances, compétences et acquis des apprenants, assurer leur évaluation en intégrant notamment :
 - Corrections de tests théoriques
 - Épreuves pratiques
 - Jeux de rôles et mises en situation
 - Utilisation du carré décisionnel
- Garantir l'objectivité, la cohérence et la traçabilité des évaluations.

Gestion administrative

- Assurer la gestion administrative de la Cellule « Maîtrise de la Violence » ;
- Mise à jour des supports pédagogiques ;
- Suivi des dossiers des aspirants ;
- Participation à des réunions internes et externes ;
- Contribuer au reporting des activités de formation.

Amélioration continue

- Proposer des pistes d'amélioration des méthodes d'enseignement et d'évaluation ;
- Intégrer les retours d'expérience du terrain dans les contenus pédagogiques ;
- Participer à des activités de benchmarking et de veille opérationnelle ;
- Contribuer à la modernisation des pratiques pédagogiques et de formation.

2.2 Objectifs stratégiques :

- Garantir une formation de qualité en matière de maîtrise de la violence, conforme aux exigences légales et opérationnelles ;
- Développer les compétences techniques, tactiques et décisionnelles des apprenants ;
- Contribuer à la sécurité des interventions policières et à la proportionnalité de l'usage de la force ;
- Renforcer le professionnalisme et l'expertise de l'ARPB en matière de formation opérationnelle ;
- Participer à l'évolution et à la modernisation des méthodes pédagogiques ;
- Favoriser une culture de sécurité, de maîtrise de soi et de responsabilité dans l'usage des armes à feu.

3. Profil :

3.1 Compétences techniques :

- Excellente maîtrise des techniques de maîtrise de la violence avec arme à feu
- Connaissance approfondie des règles de sécurité, du cadre légal et des procédures d'usage de la force ;
- Capacité à transmettre des compétences techniques de manière pédagogique ;
- Expérience en formation ou en coaching opérationnel ;
- Connaissance du fonctionnement des services de police et de la réalité du terrain ;
- Capacité à concevoir et adapter du matériel pédagogique.

3.2 Compétences comportementales :

Savoir-faire

- Excellentes capacités pédagogiques et de communication ;
- Aptitude à travailler en équipe et de manière autonome ;
- Capacité à encadrer, motiver et évaluer les apprenants ;
- Gestion du stress et des situations à forte pression ;
- Rigueur, organisation et sens des responsabilités ;
- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- Esprit d'initiative et proactivité.

Savoir-être

- Intégrité et exemplarité ;
- Autorité naturelle et crédibilité opérationnelle ;
- Esprit d'équipe et sens de la collaboration ;
- Ouverture d'esprit et capacité d'adaptation ;
- Orientation solutions et amélioration continue ;
- Professionnalisme et sens du devoir ;
- Loyauté et respect des valeurs de la fonction policière.

4. Offre

4.1 Conditions de travail :

- Le détachement est d'une durée d'un an, renouvelable,
- Le membre du personnel détaché reste soumis aux dispositions légales et réglementaires d'application pour le personnel du service de Police dont il est détaché : il conserve son statut administratif et pécuniaire, tel qu'il lui est appliqué dans son unité d'origine, complété le cas échéant par d'éventuels avantages de la part de l'ARPB selon les modalités définies par son organe d'administration,
- L'entrée en fonction est prévue dès que possible, sous réserve de l'accord de l'autorité compétente en la matière.

4.2 Lieu de travail :

Académie Régionale de Police de Bruxelles sise rue du Planeur 10 à 1130 Bruxelles.

5. Introduction de la candidature

Le dossier de candidature doit comprendre

- Une lettre de motivation ;
- Une copie du ou des titres requis ou utiles ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une attestation d'absence d'évaluation avec la mention finale « insuffisant » au cours des cinq dernières années ;
- Une attestation de feuillet de sanction disciplinaire vierge ;
- L'avis du Chef de Corps.

L'ensemble du dossier de candidature doit être transmis **avant le 25 juin 2026** par mail à l'adresse eps.bpa.recruitment@police.belgium.eu en envoyant une copie à l'adresse benoit.blanpain@police.belgium.eu.

6. Renseignements complémentaires :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de coordinateur du service de formation de base, l'inspecteur principal Youri **VANSANT** à l'adresse youri.vansant@police.belgium.eu.

7. Procédure de sélection :

L'ensemble des candidatures déclarées recevables seront examinées et évaluées sous l'angle des forces et des opportunités d'amélioration par une commission de sélection dont la composition a été déterminée de la manière suivante :

- Le Directeur de l'ARPB, à savoir le Commissaire Divisionnaire de Police Benoît **BLANPAIN** ou son remplaçant,
- L'Officier coordinateur de la direction « Stratégie et support », à savoir le Commissaire de Police Laurent **DESCHRIIVER** ou son remplaçant,
- Le coordinateur du service de formation de base, à savoir l'Inspecteur Principal de Police Youri **VANSANT** ou son remplaçant.

Les candidat(e)s seront convoqué(e)s à un entretien oral devant la commission de sélection. Celui-ci aura pour objet de vérifier l'adéquation entre leur profil et la description de fonction. Celui-ci sera également l'occasion de revenir sur la motivation et l'intérêt des candidat(e)s pour la fonction.

A l'issue des entretiens oraux, la commission de sélection communiquera son rapport à l'organe d'administration qui statuera souverainement quant au profil le plus adéquat pour la fonction.

Néanmoins, au-delà de 10 candidatures déclarées recevables, seules les 5 candidatures démontrant l'expérience la plus adéquate (d'où l'importance d'apporter le plus grand soin au dossier de candidature) avec la fonction seront retenues pour l'entretien oral devant la commission de sélection.